

ACQUITTEMENT de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (sauf étudiant en formation continue)

Avant de vous inscrire pour la rentrée de septembre 2025 à l'Institut de Lannion, vous devez vous acquitter de la CVEC sur le site du CROUS :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Choisir : mesServices.Etudiant.gouv.fr (se connecter)

Attention : Pour les étudiantes, la déclaration CVEC doit impérativement se faire sous le nom de jeune fille.

Gardez précieusement le numéro car celui-ci sera indispensable pour les inscriptions en ligne à l'Université à la rentrée.

La copie de l'attestation délivrée lors de cet acquittement par le CROUS est à nous remettre dans le dossier de rentrée à l'institut.

~